

Normes de gestion de Caritas Internationalis - Cadre de reddition de comptes

Le Cadre de reddition de comptes (CRC) présente les quatre Normes de gestion et la Norme sur la Sauvegarde, chacune comprenant huit articles.

Ce document a pour objectif de faciliter la communication de l'organisation membre avec le Secrétariat général de CI et l'évaluateur lors d'une évaluation.

Pour chacun des articles, il est demandé à l'organisation membre d'énumérer les preuves de la mise en œuvre (généralement un ou plusieurs documents, sites web ou liens). La personne-ressource qui peut le mieux informer l'évaluateur est indiquée à titre d'information, mais il est recommandé à l'évaluateur de toujours communiquer par l'intermédiaire du Coordinateur des NG de CI de l'OM.

Afin d'éviter des duplications, il est conseillé à l'organisation membre de remplir d'abord la page de la norme sur la sauvegarde, où les articles se trouvent en même temps sous les quatre normes. Le cas échéant, dans les autres pages, il peut être fait référence aux preuves de la norme sur la sauvegarde.

La confédération Caritas est une expression de la mission de l'Église catholique qui opère dans le cadre fixé par le droit canonique et la législation du pays où une Caritas individuelle est établie. Notre option pour les pauvres et les marginalisés nous pousse à créer le maximum d'avantages pour les personnes que nous servons. À cet égard, une bonne gestion de la création de Dieu et de nos ressources, ainsi que les principes éthiques de la doctrine sociale de l'Église tels que la compassion, la solidarité, le partenariat et la subsidiarité nous guideront dans nos choix et nos décisions.

NG 1	Lois et codes de déontologie	Preuves justificatives <i>(voir exemples dans les lignes directrices de notation)</i>	Personne-ressource
1.1	Identité catholique		
1.2	Loi du pays		
1.3	Déontologie et conduite du personnel		
1.4	Ethique humanitaire		
1.5	Ethique environnementale		
1.6	Principes de partenariat		
1.7	Procédure de plaintes		
1.8	Mise en œuvre		

Le Saint-Père Benoît XVI nous a demandé de professionnaliser le travail de Caritas en déclarant qu'«en ce qui concerne le service des personnes qui souffrent, la compétence professionnelle est avant tout nécessaire [comme l'est] pour ces personnes qui œuvrent dans les Institutions caritatives de l'Église d'avoir aussi et surtout une "formation du cœur"». (*Deus Caritas Est*, 31 -2005). Nos structures de gouvernance et d'organisation devraient en tenir compte et équiper cette dernière afin qu'elle soit efficiente et efficace dans l'assistance humanitaire.

NG 2	Gouvernance et organisation	Preuves justificatives (voir exemples dans les lignes directrices de notation)	Personne-ressource
2.1	Constitution		
2.2	Structure de la gouvernance		
2.3	Direction et gestion d'ensemble		
2.4	Gestion des ressources humaines		
2.5	Plan stratégique		
2.6	Stratégie de collecte de fonds		
2.7	Gestion des risques		
2.8	Apprentissage organisationnel		

Le Saint-Père Benoît XVI a encouragé les évêques au Bénin : « La bonne administration de vos diocèses requiert votre présence. Pour que votre message soit crédible, faites que vos diocèses deviennent des modèles quant au comportement des personnes, à la transparence et la bonne gestion financière. Ne craignez pas d'avoir recours à l'expertise des audits comptables pour donner l'exemple aussi bien aux fidèles qu'à la société tout entière. » (*Africae Munus*, 104 - 2011)

NG 3	Reddition de comptes en matière de programmes et de finances	Preuves justificatives (voir exemples dans les lignes directrices de notation)	Personne-ressource
3.1	Gestion des projets		
3.2	Qualité des projets		
3.3	Planification financière		
3.4	Gestion financière		
3.5	Politique d'approvisionnement		
3.6	Gestion des actifs		
3.7	Gestion des fonds		
3.8	Audit		

« L'Eglise rend un service de grande charité en défendant les besoins réels du destinataire. Au nom du droit des nécessiteux et des sans-voix, et au nom du respect et de la solidarité qu'il faut leur apporter, elle demande que "les organismes internationaux et les Organisations non-gouvernementales s'engagent à œuvrer dans la pleine transparence".
 » (Africae Munus, 87 - 2011 ; Caritas in Veritate, 47 - 2009)

NG 4	Participation des parties prenantes	Preuves justificatives (voir exemples dans les lignes directrices de notation)	Personne-ressource
4.1	Protection		
4.2	Transparence et reddition de comptes		
4.3	Plaidoyer		
4.4	Interaction avec la circonscription		
4.5	Travail en réseau		
4.6	Partage d'informations		
4.7	Protection des données		
4.8	Politique de divulgation de l'information		

« Comme une mère aimante, l'Église aime tous ses enfants, mais elle prend soin et protège avec une affection plus particulière les plus petits et les plus faibles : c'est une mission que le Christ lui-même confie à toute la Communauté chrétienne dans son ensemble. Consciente de cela, l'Église consacre un soin vigilant à la protection des enfants et des adultes vulnérables ». (Pape François, Lettre Apostolique "Comme une Mère Aimante", 4 Juin 2016)

Articles/ Bonnes Pratiques	Norme sur la Sauvegarde	Preuves justificatives (voir exemples dans les lignes directrices de notation)	Personne ressource
1.3 (1.3.1)	Déontologie		
1.7 (1.7.1; 1.7.2)	Traitement de plaintes		
2.4 (2.4.3; 2.4.4; 2.4.5)	Gestion des ressources humaines		
2.7 (2.7.1)	Gestion des risques		
3.1 (3.1.6)	Engagement communautaire		
4.1 (4.1.1; 4.1.2; 4.1.3; 4.1.4)	Politique et systèmes de sauvegarde		
4.2 (4.2.2)	Accès véritable		
4.7 (4.7.1)	Protection des données		

Date
 Lieu
 Signature du Président
 Nom du Président
 Nom de l'organisation